

A destination des ménages : Que faites-vous de vos déchets alimentaires et de vos déchets de jardin ?

D'ici 2024, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose aux collectivités locales de mettre en place pour tous leurs usagers des solutions pour vous permettre de trier vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...) et vos déchets de jardin (tonde, branchage...).

Pour savoir quelle solution vous proposer pour répondre au mieux à votre besoin, votre collectivité souhaite dans un premier temps connaître vos habitudes de gestion de ce type de déchets dans votre foyer.

Nous vous remercions pour le temps que vous nous accordez !

Temps moyen pour répondre à ce questionnaire : entre 5 et 10 minutes.

Vos réponses sont anonymes.

Si vous êtes un professionnel dont l'activité produit des déchets alimentaires ou des déchets de jardin, une autre enquête vous est proposée (autre questionnaire).

I. Vos habitudes de gestion des déchets de jardin et des déchets alimentaires

1. Habitez-vous-en :

- Maison sans jardin
- Maison/appartement avec jardin
- Appartement avec espace extérieur (terrasse / balcon)
- Appartement sans espace extérieur (terrasse / balcon)

2. Si vous avez un jardin, que faites-vous de vos tontes ? (plusieurs réponses possibles)

- Compostage
- Nourriture ou litière pour les animaux
- Dépôt en déchèterie
- Brûlage
- Dépôt dans une benne dédiée aux déchets verts mise à disposition par la collectivité
- Utilisation en paillage
- Dépôt dans les ordures ménagères

3. Si vous avez un jardin, que faites-vous de vos déchets de jardin autre que la tonte (branchage, feuilles mortes...) ? (plusieurs réponses possibles)

- Compostage
- Nourriture ou litière pour les animaux
- Broyage
- Brûlage
- Dépôt en déchèterie
- Utilisation en paillage
- Dépôt dans une benne dédiée aux déchets verts mise à disposition par la collectivité
- Dépôt dans les ordures ménagères

4. Que faites-vous de vos épluchures et de vos restes de repas ? (plusieurs réponses possibles)

- Transformation pour un autre repas (par exemple : pain perdu, hachis parmentier...)
- Compostage
- Dépôt dans les ordures ménagères
- Nourriture pour les animaux

5. Si vous pratiquez le compostage, comment compostez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- En tas dans le jardin
- A l'aide d'un lombricomposteur fabriqué par mes soins ou acheté dans le commerce
- A l'aide d'un lombricomposteur fourni par la collectivité avant 2015
- A l'aide d'un composteur fabriqué par mes soins ou acheté dans le commerce
- A l'aide d'un composteur fourni par la collectivité
- A l'aide d'un composteur collectif dans votre résidence
- A l'aide d'un composteur collectif dans votre quartier

6. Si vous pratiquez le compostage, quelles opérations pratiquez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Brassage du compost
- Ajout de matière sèche (carton, feuilles mortes, broyat de branches...)
- Utilisation du compost
- Uniquement dépôt de déchets alimentaires ou de déchets de jardin
- Autre (précisez) :

7. Si vous pratiquez le compostage, que compostez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Epluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Restes de repas
- Essuie-tout, boîte d'œufs, carton
- Marc de café, sachets de thé, filtres
- Litière de chat
- Branchages, feuilles mortes
- Autre (précisez) :
- Tontes de pelouse
- Viande, poisson

8. Si vous ne pratiquez pas le compostage, pour quelle(s) raison(s) ? (plusieurs réponses possibles)

- Par peur des nuisances provoquées par le compostage
- Parce que vous ne savez pas comment faire
- Par manque d'envie
- Parce que le compostage vous semble contraignant
- Par manque de temps
- Par manque d'espace vert disponible
- A cause du coût de l'équipement
- Parce que vous n'en voyez pas l'utilité
- Parce que vous ne savez pas comment faire

9. Si vous pratiquez le compostage, pourquoi en faites-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Pour obtenir du compost / du lombrithé¹
- Pour réduire voire facture d'enlèvement des ordures ménagères
- Pour réduire vos déchets dans le but de réduire votre empreinte environnementale
- Autre (précisez) :

¹ Engrais liquide récupéré grâce au lombricomposteur

10. Quelles actions pratiquez-vous pour limiter le gaspillage alimentaire chez vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Vérifier les dates limites de consommation (DLC) lors de vos achats
- Préparer une liste de course
- Cuisiner les restes
- Congeler les restes
- Ranger son réfrigérateur en fonction des DLC
- Acheter en vrac pour acheter uniquement la quantité nécessaire

11. Au restaurant, demandez-vous à emporter les restes de votre repas (« gourmet bag ») ?

- Oui
- Non

12. Si vous ne demandez pas de Gourmet Bag, pour quelle(s) raison(s) ? (plusieurs réponses possibles)

- Je n'y pense pas
- Je n'ose pas
- Autre (précisez)

II. Quelles solutions de tri de vos déchets alimentaires et de vos déchets verts vous conviendraient ?

13. Pour vos déchets de jardin type branchage, est-ce que vous seriez intéressé par : (plusieurs réponses possibles)

- Un service de broyage des déchets de jardin (branchage) à domicile (service payant – prix à définir)
- Un service de broyage gratuit de vos déchets de jardin dans votre commune (vous repartez avec votre broyat)
- La mise en place d'une subvention pour la location ponctuelle ou l'achat de broyeur

14. Pour vos tonites, seriez-vous intéressé par : (plusieurs réponses possibles)

- Des informations ou une formation sur le compostage
- Des informations ou une formation sur le mulching²
- Une aide à l'équipement pour le mulching
- L'achat de composteurs individuels à un tarif préférentiel
- Autre (précisez)

15. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à trier vos déchets alimentaires et vos déchets de jardin ? (plusieurs réponses possibles)

- Achat de composteurs individuels à un tarif préférentiel que vous pourriez utiliser chez vous
- Installation d'un composteur partagé à proximité de mon logement
- Mise en place d'un point de dépôt de déchets alimentaires collecté régulièrement dans votre quartier (induisant potentiellement une augmentation du coût du service)
- Mise en place d'un bac dédié aux déchets alimentaires collecté à votre domicile (induisant potentiellement une augmentation **supérieure** du coût du service par rapport à celle correspondant à la mise en place d'un point de dépôt)
- Rien, je ne souhaite pas trier mes déchets alimentaires et mes déchets verts

² Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe l'herbe tondue en fines parties qui sont redéposées sur la pelouse.

16. A quelle(s) condition(s) seriez-vous prêt à **composter** ? (plusieurs réponses possibles)

- Si un composteur individuel est mis à votre disposition pour un tarif préférentiel
- Si vous êtes accompagné par une personne expérimentée qui vous explique comment faire
- Si on vous fournit de la documentation qui vous explique comment faire
- Si votre immeuble met en place un composteur partagé et que vous participez ponctuellement à son entretien avec l'accompagnement de Préal (vérifier de temps en temps les déchets apportés, brasser quelques fois dans l'année le compost...)
- Si votre immeuble mettait en place un composteur partagé et que vous ne participez pas à son entretien
- Si un composteur partagé est installé dans votre quartier et que vous participez à son entretien ponctuellement avec l'accompagnement de Préal
- Si un composteur partagé est installé dans votre quartier et que vous ne participez pas à son entretien
- Vous ne souhaitez pas pratiquer de compostage

III. Echantillon

17. Quelle est votre commune de résidence principale :

18. Combien de personnes vivent dans votre foyer, y compris vous :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6 et plus

19. A quelle catégorie d'âge appartenez-vous :

- 0 à 14 ans
- 15 à 29 ans
- 30 à 44 ans
- 45 à 59 ans
- 60 à 74 ans
- 75 à 89 ans
- 90 et plus

20. A quelle catégorie socio professionnelle appartenez-vous :

- Agriculteurs
- Artisans, Commerçant, Chef d'entreprise
- Profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres

~ Fin du questionnaire ~

Nous vous remercions pour le temps que vous nous avez accordé !

Vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les actions de gestion de proximité des déchets alimentaires et des déchets de jardin ? **Rendez-vous sur le site Préal Haut Doubs pour découvrir les documents suivants :**

- Comment réduire mes déchets alimentaires et mes déchets de jardin ?
- Guide du compostage de Préal